

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

-----  
**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 MAI 2013**  
-----

L'an deux mille treize, le treize mai, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

03 mai 2013

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 35  
PRESENTS : 27  
ABSENTS REPRESENTES : 8  
VOTANTS : 35

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Margaux HAPPEL

**Présents :**

Mme TALLET, Maire, MM. GUILLAUME, PIOTROWSKI, Mme DAL FARRA, MM. DARSEL, DERMY, Mmes LEGROS-WATERSCHOOT, BRET-MEHINTO, M. LONDE, Mme LECHENE, M. HART, Mme KAZARIAN, MM. RUSSO, BOUGLOUAN, BRUN, Mmes SOUBIELLADO, HURTADO, MM. GEORGES, LECLERC, BOUSSIR, Mmes HAPPEL, DALISSIER, M. LOPEZ, Mme JEUNESSE, MM. GUEDOU, LANSMAN, Mme DESPLAT

**Absents, excusés et représentés :**

Mme HUOT qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME  
Mme BOMBART qui a donné pouvoir à M. LECLERC  
Mme NTEP qui a donné pouvoir à M. GUEDOU  
Mme IDIR qui a donné pouvoir à M. DERMY  
Mme GOBERT qui a donné pouvoir à M. PIOTROWSKI  
Mme DUBEAU qui a donné pouvoir à Mme DALISSIER  
M. DURAND qui a donné pouvoir à M. LANSMAN  
M. LOGETTE qui a donné pouvoir à Mme HURTADO

---

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du changement de la présidence du Groupe Divers Droite « Vivre Mieux à Champs », M. DURAND étant remplacé par M. LANSMAN, suite à une lettre du 22 avril 2013.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, à l'unanimité,** le procès verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2013, sans observations ;

**APPROUVE, à l'unanimité,** la convention-cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communication électronique, avec tout opérateur ;

**PRECISE** que cette nouvelle convention-cadre remplace celle signée avec France Télécom en 2005 ;

**PRECISE** que la Délibération n°13 du 26 juin 2006 fixant les montants de la redevance d'occupation du domaine public routier et non routier et les servitudes sur les propriétés privées, reste en vigueur ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention-cadre avec tout opérateur de communication électronique, ainsi que tout document afférent à cette affaire ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**PRECISE** que les dépenses et les recettes sont et seront inscrites au budget des exercices concernés.

**AUTORISE, à l'unanimité,** le Maire à solliciter toute subvention pour la mise en accessibilité des points d'arrêt de bus, la plus élevée possible, auprès de tout organisme, notamment du S.T.I.F. ;

**PRECISE** que le budget prévisionnel pour la réalisation des études et des travaux est de 500 000 € T.T.C. ;

**PRECISE** que le projet de mise en accessibilité a été approuvé, et la Commune porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer une éventuelle convention de subventionnement, ainsi que tout autre document afférent à cette affaire ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**APPROUVE, à l'unanimité,** l'avenant au Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) de Marne-la-Vallée / Val Maubuée, ayant pour objet de prolonger sa durée d'un an ;

**PRECISE** que les autres dispositions du contrat restent inchangées ;

**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant avec le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée et les autres Communes signataires, ainsi que toute pièce relative à cette affaire ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**APPROUVE, à l'unanimité,** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, ouvrant au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Grade et fonctions	2013	2014	2015	2016	Nombre total de postes
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> cl.		1			1
Ingénieur		2			2
<b>Nombre total de postes par année</b>		3			3

**APPROUVE** la convention portant délégation de l'organisation des commissions de sélection professionnelle au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne (C.D.G.77) ;

**PRECISE** que la participation financière de la Commune aux frais d'organisation des commissions d'évaluation est une somme forfaitaire par candidat d'un montant de 70 € ;

**PRECISE** que la durée du dispositif d'accès à l'emploi titulaire par voie de sélection professionnelle a pour terme légal le 13 mars 2016 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer ladite convention avec le C.D.G.77, ainsi que toute pièce afférente à cette affaire ;

**DECIDE, à l'unanimité,** de transformer :

- un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'ingénieur principal,

en :

- un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'ingénieur ;

**DECIDE** de transformer :

- un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,

en :

- un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe ;

**DECIDE** de transformer :

- deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

en :

- trois postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;

**DIT** que le tableau des emplois est modifié ainsi qu'il suit :

<b>Grade</b>	<b>De</b>	<b>Passé à</b>	<b>Différence</b>
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	2	-1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	5	+1
Ingénieur principal	3	2	-1
Ingénieur	6	7	+1
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	67	66	-1
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	13	14	+1
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	25	23	-2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	14	13	-1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	164	167	+3
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>299</b>	<b>0</b>

**APPROUVE, à l'unanimité**, la convention relative aux prestations d'accompagnement du handicap, avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne (C.D.G.77), pour l'année 2013 ;

**PRECISE** que le C.D.G. 77 aurait pour missions :

- La sensibilisation et la formation des agents gestionnaires et des membres du Comité Technique Paritaire et Comité Hygiène et Sécurité,
- L'accompagnement au recrutement et à l'intégration,
- L'aide dans des actions de maintien dans l'emploi d'agents devenus inaptes.

Le correspondant handicap du C.D.G. procéderait à un pré diagnostic, aurait accès aux documents internes (ex. plan de formation), établirait des partenariats extérieurs (A.C.F.I., médecin de prévention, C.N.F.P.T., etc). Il rend compte régulièrement de sa prestation par une évaluation voire une réorientation ;

**PRECISE** que la Commune aura à sa charge les prestations qui ne sont pas prises en charge dans le cadre de la convention 2010/2013 entre le C.D.G. 77 et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) ;

**PRECISE** que cette convention est conclue pour l'année 2013, renouvelable pour une durée d'un an sur demande expresse de la collectivité avant le terme de l'année en cours ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

**AUTORISE** le Maire à demander toute subvention afférente ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**DECIDE, à l'unanimité**, d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Le Lizard – section locale de l'Association départementale « Office Central de la Coopération à l'Ecole de Seine-et-Marne » (O.C.C.E. 77), une subvention exceptionnelle sur projet d'un montant de 76 € au titre de l'année scolaire 2012/2013, pour l'achat de livres ;

**AUTORISE, à l'unanimité**, le Maire à solliciter toute subvention pour le projet d'aménagement de L'accueil périscolaire « LES PYRAMIDES » situé allée de Giseh, la plus élevée possible, auprès de tout organisme, notamment de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (C.A.F. 77) ;

**PRECISE** que le coût approximatif de ce projet est estimé à :

- 50 000 euros T.T.C. pour les travaux (la maçonnerie, la plomberie, l'électricité, la peinture et le revêtement de sol),
- 7 000 euros T.T.C. pour le mobilier ;

**PRECISE** qu'en 2012, la C.A.F.77 a subventionné à hauteur de 30% du coût d'un équipement d'accueil de loisirs, dans la limite de 200 000 euros ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la C.A.F. 77, ainsi que tous documents afférents ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, la création du Relais Jeunesse « Bois de Grace » situé 2 patio des Catalpas, et les investissements liés à ce projet ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention pour ce projet, la plus élevée possible, auprès de tout organisme, notamment de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (C.A.F. 77) ;

**PRECISE** que le coût approximatif de ce projet est estimé à :

- 19 757,26 euros T.T.C. pour les travaux,

- 3 800 euros T.T.C. pour le mobilier ;

**PRECISE** qu'en 2012, la C.A.F.77 a subventionné à hauteur de 30% du coût d'un équipement d'accueil de loisirs, dans la limite de 200 000 euros ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la C.A.F. 77, ainsi que tous documents afférents ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**DECIDE, à l'unanimité**, d'attribuer à l'Association Sportive (A.S.) « Champs Football » une subvention exceptionnelle pour la saison 2012/2013, pour sa participation à l'opération « Faites du Sport », suivante :

- 375 € pour le stage du 04 au 11 mars 2013,
- 300 € pour celui du 29 avril au 03 mai 2013 ;

**PRECISE** que cette somme ne peut être employée que pour cet objet ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, les régularisations de sommes à payer, pour occupation du terrain de l'Etat situé rue Albert Schweitzer dit « jardins familiaux du Nesles », suivantes :

- du 01/04/2009 au 31/03/2011 d'un montant de 340 € T.T.C.,
- du 01/04/2011 au 31/03/2012 d'un montant de 170 € T.T.C. ;

**APPROUVE** la redevance d'occupation de 170 euros T.T.C. par an, révisable le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice du coût de la construction, telle qu'elle est fixée dans la nouvelle convention d'occupation pour la période du 01/04/2012 au 31/03/2015 proposée par l'Etat ;

**RAPPELLE** que le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour décider la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à cette affaire ;

---

**PREND ACTE des Décisions du Maire** prises, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2013.

**ENTEND les remerciements :**

- **de la part du « Collectif du Printemps du Jazz »**, pour notre soutien à la 15<sup>ème</sup> édition du « Printemps du Jazz » contribuant à sa réussite ;
- **de la part du Club Amitié**, pour l'attribution d'une subvention ;
- **de la part de M. ROUSSEAU du « Tabac Presse et Loisirs »** situé place P. Picasso, pour notre réactivité et implication pour sécuriser son établissement, par la pose de bornes de protection.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,**

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H00.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique est affiché à la porte de la Mairie le 15 mai 2013.

Le Maire,  
Conseillère Générale,

-signé-

Maud TALLET